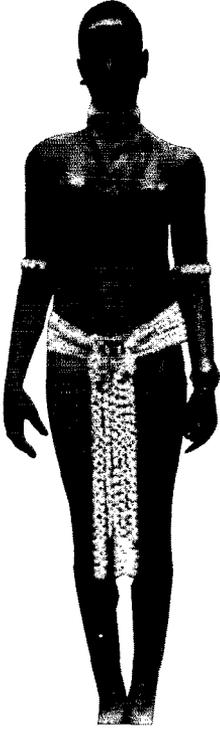


# Les cauris du pays lobi\*

CLAUDE NURUKYOR SOMDA



Dans la conjoncture actuelle où les pays africains œuvrent à la recherche des voies et moyens adéquats pour obtenir une monnaie démarquée ou tout au moins conférant une plus grande liberté d'action, nous nous proposons d'étudier les reliquats de la monnaie qui sous-tendit l'économie prospère des grands empires de l'Afrique occidentale : les cauris comme réalité fiduciaire actuelle.

«Shells of the species *cypraea moneta* have been in use as money in various parts of world for at least 1000 years. They continued in use, on a limited scale in parts of West Africa and Bengal up to the present century, and are still in use as a regular market currency for small purchases, in at least one West Africa area to this day»<sup>1</sup>.

L'exemple "lobi" corrobore cette assertion de Marion Johnson, constituant l'une des rares régions d'Afrique occidentale où les cauris ont encore aujourd'hui force de monnaie.

Après avoir cerné succinctement le vocable lobi, nous tenterons un essai sur les origines des cauris en Afrique occidentale puis nous verrons en deuxième partie, les réalités "lobi" avec les cauris utilisés comme parures, éléments entrant dans diverses pratiques propres aux "Lobi" (dot, funérailles, initiation) et surtout comme moyens de transactions commerciales. Après 1897, la "civilisation" introduit une monnaie nouvelle "forcément bienfaisante". Réussira-t-elle à supplanter le cauri ? Ce sera l'objet de notre troisième partie qui nous servira de porte d'entrée dans l'actualité pour tester la valeur des cauris du "Lobi" et analyser les chances de survie de cette monnaie ancienne.

## Les origines des cauris d'Afrique occidentale

Les cauris utilisés en Afrique occidentale sont des coquillages de l'espèce *Cypraea moneta* et *Cypraea annulus*

Page de gauche : Cl. T. Spini  
et G. Antongini  
Ci-dessus : Album de  
H. Labouret 1912-1924

\*. Ce texte est une version revue de la première qui a été publiée dans Notes et Documents voltaïques en 1976.

1. M. Johnson, "The cowrie currencies of West Africa", *Journal of African History*, 1970, XI, 1 : 18.

2. Johnson, *op. cit.* p. 17.

3. Johnson, *op. cit.* p. 20.

tous deux issus de l'océan Indien. *Cypraea moneta* trouve son origine dans les îles Maldives<sup>2</sup> alors que *Cypraea annulus* provient des côtes est de l'Afrique, et de certaines îles des environs de Zanzibar. Il est possible qu'une partie des cauris ait pour origine le Sri Lanka (ex Ceylan)<sup>3</sup>.

Cependant, le fait que les populations du Bénin et du Congo acceptèrent, dès les premiers contacts, les cauris introduits par les Portugais comme monnaie au début du XVI<sup>e</sup> siècle, laisse suggérer que ces populations utilisaient des coquillages similaires.

L'introduction des cauris en Afrique occidentale se serait effectuée par deux routes principales. La première partirait de Sijilmassa et traverserait le Sahara pour aboutir aux bords du fleuve Niger. Les premières traces de cauris utilisés comme monnaie s'observent dès le Moyen Âge dans le Haut et Moyen-Niger<sup>4</sup>. Les cauris du Bénin seraient peut-être descendus par ce même fleuve.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, les cauris sont employés dans les villes de l'ancien Ghana et au XIV<sup>e</sup> siècle, leur utilisation s'étend à l'empire du Mali avec Gao pour limite extrême, pour atteindre Tombouctou, Djenné et le pays bambara probablement au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Le mouvement s'amplifie par la suite avec les Hollandais, les Anglais (Royal African Company), les Français (Compagnie des Indes orientales) qui déverseront force cauris en Afrique occidentale.

La deuxième route, maritime cette fois, se révèle plus importante. La première route traversait le désert et le transport des cauris, produits pondéreux, n'était pas aisé. Cette route maritime part des îles Maldives, passe par les côtes orientales de l'Afrique pour atteindre les royaumes du Congo et le golfe de Guinée entre le delta du Niger et Accra. L'arrivée des Européens sur les côtes des Indes intensifie le trafic.

A partir de 1515, le roi du Portugal accorde une licence à des marchands portugais pour transporter cinq cents quintaux de cauris par an de l'Inde pour le commerce de Sao-Tomé. En quelques années deux ou trois mille quintaux furent importés sur la côte africaine dans les royaumes du Bénin et du Kongo où on les utilisait comme monnaie, ce qui équivalait à peu près à cent millions de cauris<sup>6</sup>. Ce transport se développa avec l'expansion de l'aire où les cauris étaient acceptés comme moyen de transaction en Afrique et, avec l'arrivée d'autres Européens, versés dans le trafic du "bois d'ébène". La demande s'accrut et à partir de ce moment, les cauris du Sri Lanka, après son occupation par les Allemands, commencèrent à circuler. En 1717 les marchands français estimaient leurs besoins à trois cent mille livres et l'Europe exportait au total environ cent millions de cauris par an<sup>7</sup>.

Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Anglais déversèrent environ cent tonnes de cauris par an en Afrique, ce chiffre tomba à six tonnes après l'abolition de la traite des esclava-

4. Johnson, *op. cit.*, p. 17.

5. Johnson, *op. cit.*, p. 17.

6. Johnson, *op. cit.*, p. 20.

7. Johnson, *op. cit.*, p. 20.

ges. Dans les années 1830 avec le commerce de l'huile de palme, la Gold-Coast devint un important pôle commercial. Soixante à cent tonnes de cauris arrivaient annuellement en Gold-Coast, et au moins cinquante tonnes par an parvenaient sur la côte est de la Volta Noire. Entre 1851 et 1869 quand le commerce de l'huile de palme atteint son apogée, plus de trente cinq mille tonnes de cauris gagnaient l'Afrique Occidentale, représentant ainsi à peu près sept cent cinquante millions de cauris<sup>8</sup>. L'importation baissa régulièrement jusqu'à son interdiction totale par la proclamation de 1904<sup>9</sup> qui prohibait l'importation des coquillages vers les colonies.

L'utilisation des cauris s'était généralisée plus ou moins dans toute l'Afrique occidentale. Les exceptions furent les territoires actuels du Sénégal, de la Gambie, de la Guinée Bissau, de la Sierra Léone, du Libéria, d'une grande partie de la Guinée, de tout le sud de la Côte-d'Ivoire. Le pays lobi est donc compris dans l'aire touchée ; mais par quelle route et quand les cauris y sont-ils arrivés ?

### Les cauris du pays lobi

Comment les cauris, animaux marins à l'origine, sont-ils parvenus aux Lobi pour devenir un élément essentiel de leur civilisation ? Les cauris occupent une place de choix dans les cérémonies d'initiation (*bágr*, *j ò r ò*), dans les funérailles, les pratiques religieuses et matrimoniales, dans les actes importants qui marquent la vie des Lobi.

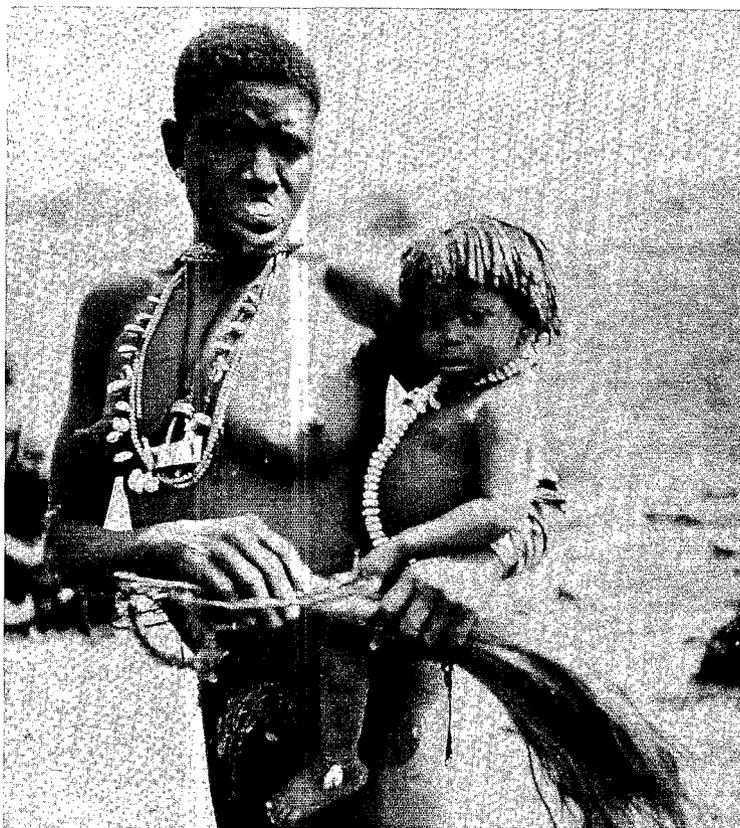
Les cauris de l'océan Indien ou des côtes de l'Afrique orientale n'ont gagné l'intérieur de l'Afrique occidentale qu'au Moyen Age. Les Portugais mentionnent l'utilisation de coquillages comme moyen d'échange par des populations du Bénin. Les Lobi auraient-ils été une de ces populations ou auraient-ils été en contact avec elles ? C'est une hypothèse de recherche, surtout quand des groupes voisins des Lobi comme les Dagara se donnent pour origine "*Ancra*" facilement identifiable à l'actuelle capitale du Ghana : Accra.

L'administrateur colonial H. Labouret reconnaît que «l'introduction des cauris dans cette partie de l'Afrique semble remonter à un passé reculé» (H. Labouret, 193 : 356).

Si l'on retient le mode de calcul des cauris chez les Lobi qui les comptent par cinq, un procédé très proche du système bambara, et l'ancienneté des routes d'introduction des cauris, des zones de relations commerciales possibles du pays lobi avant la présence française, il paraît vraisemblable d'affirmer que les cauris venant du nord atteignirent le pays lobi en premier lieu. Les cauris venant de la côte du sud de l'Afrique occidentale arrivèrent dans la région plus tardivement, mais en plus grande quantité, au point que certains Dagara crurent que les cauris provenaient

8. Johnson, *op. cit.*, p. 34

9. Voir F. Lugard, *Political Memoranda* (Nigeria, 1905) 224 ff.



Cl. A. Heim 1934

des mines du Ghana actuel. Dans l'impossibilité de trancher cette question à l'heure actuelle, de fixer une date d'arrivée précise des cauris, compte tenu des renseignements disponibles, nous allons nous borner à constater la présence des cauris en milieu lobi et tenter une esquisse du rôle dévolu à ces coquillages dans la civilisation lobi.

Les cauris, monnaie presque partout obsolète, occupent encore une place indéniable dans le monde lobi. Ils servent dans la vie quotidienne comme parures, comme objets rituels et comme monnaie.

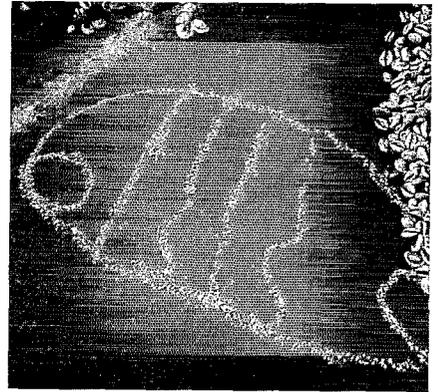
Le costume des femmes lobi, jusque dans les années 65, essentiellement fourni par la nature et basé sur l'utilisation de jeunes pousses arborées et herbacées, pouvait alterner avec des perles et des parures en cauris. L'épouse enfilait les cauris sur des fils de coton et fabriquait ainsi des vêtements de factures diverses. Ainsi des rangées de petits cauris de même dimension entrelacées d'une manière savante, servent de parure : le *siè-libir* dagara se porte à la ceinture (H. Labouret, 1931, planche XXIII, 2) tandis que le *papii* ou *kyawirè* est utilisé par les jeunes filles. Après avoir enfilé les cauris sur des fils de coton, les femmes les entrelacent en une bande pour se ceindre la tête, et se parent de bracelets ou de colliers en cauris dans les grandes occasions. Bien que faisant office de parures, ces bracelets sont avant tout des talismans.

Le port des cauris marque à certaines occasions le deuil chez les Dagara. Un fils qui perd son géniteur, porte un cauri au pied, un époux ou une épouse ayant perdu son conjoint le porte au cou. Les enfants agnatiques, les amis intimes d'un défunt portent aussi des cauris (J. Goody, 1962 : 100). Les maladies ou les accidents relevant du domaine des délits contre la terre imposent une amende versée par les parents du défunt avant les funérailles, comprenant entre autres trois mille cauris.

Dans les dernières obligations rendues à un homme, on retrouve un nombre important de cauris. En effet un Dagara qui va à des funérailles, après avoir effectué les trois ou quatre tours réglementaires selon le sexe du défunt, doit jeter quelques cauris auprès du cadavre exposé. Il en donnera ensuite aux joueurs de balafon. Une certaine quantité de cauris (*kuōrkvō*) peut être remise à un ami éprouvé pour l'assister dans ses multiples dépenses conjoncturelles. Les bons chanteurs sont aussi récompensés avec des cauris.

En pays lobi certaines statues qui ornent les autels ont les yeux matérialisés par des cauris. Pour la consultation d'un devin (*buōr lobi*, *bágr dagara*) il faut se munir de cinq cauris. Le devin lui-même utilisera ces mêmes coquillages au cours de la séance. Il interprétera la volonté des puissances ou des ancêtres grâce à la position des cauris jetés à terre.

*Les cauris de la divination*  
Cl. T. Spini et G. Antongini



Les frais de consultation n'existent pas dans ce milieu traditionnel, mais les soins accordés à un patient demandent généralement un geste symbolique. Il en est de même pour l'intronisation d'un néophyte dans les fonctions de sacrificateur, de maître d'autel et pour l'entrée dans la société des initiés à une "puissance" reconnue. Le nombre de cauris diffère généralement selon le sexe. Il est de un, trois, soixante, trois cents, trois mille etc. pour les hommes. Un, quatre, quatre vingts, quatre mille etc., pour les femmes.

Les ménagères qui vendent de la bière de mil, du beurre de karité, des galettes, du soumbala etc., doivent déposer régulièrement au moins cinq cauris dans le pot en terre placé sur l'autel de la divinité protectrice du marché, censée favoriser leur commerce. Ces cauris serviront un jour à l'achat d'une poule ou d'une chèvre pour un sacrifice ou pour satisfaire des besoins urgents de la propriétaire. Comme leurs épouses, les maris pratiquent les mêmes opérations rituelles quand ils vendent des produits agricoles, de la volaille ou du bétail avant de dépenser les cauris obtenus par leur vente.



*Détail du thilduè de Gbalankithé Nufé Bandajara (région de Kampi)  
Cl. D. Bognolo 1987*

Les cauris sont utilisés dans diverses cérémonies d'initiations telle par exemple le *j̄r̄* lobi ou le *bágr* dagara. Au cours du *j̄r̄*, au moment où les jeunes néophytes boivent l'eau sacrée, vingt cauris sont déposés par les chefs de groupe sur les reins de chacun d'eux. Les nouveaux initiés reviennent parés de cauris le sixième jour qui correspond à la fête de présentation au marché dont relève leur patriclan où ils danseront (H. Labouret, 1931, planche XXVIII, 1 et 2). A la fin des cérémonies, les jeunes initiés ont la tête à moitié rasée et portent deux ou quatre cauris suspendus au lobe de l'oreille (H. Labouret, 1931, id.).

Chez les Dagara, le *bágr*, constitue une occasion de grande accumulation de cauris. Ils ornent la gourde du *báglé*, le jour du *Kaḡm̄īer* quand l'initié est consacré mendiant officiel. La dernière étape du *bágr* voit accourir de nombreux parents et amis qui offrent des cadeaux en cauris ou en bétail aux nouveaux initiés. Les sommes ainsi obtenues peuvent atteindre des millions.

Quand un Dagara assiste à la naissance d'un enfant, il peut déposer dans la maison cinq cauris. L'enfant sera son ami intime, s'il est de sexe masculin, ou sa femme si c'est une fille. L'avis de ce spectateur importe beaucoup au moment du mariage de la jeune fille ; en effet les cauris déposés constituent une dot symbolique qui confère le statut de la femme mariée à la petite fille qui se trouve aussi mise sous la protection des "fétiches" de ses propres parents et de ceux de son mari préssenti.

Le même cas s'observe chez les Lobi lorsqu'un homme cherche une épouse pour son fils. Quand le père apprend qu'une fillette vient de naître, il lui attache au poignet quatre cauris pour signifier aux parents de l'enfant qu'il souhaite qu'elle devienne l'épouse de son fils. Ensuite il prévient celui-ci afin qu'il ne commence les démarches requises pour le mariage.

La dot d'une femme est fournie par le nouveau marié à ses beaux parents. Ce don consacre le mariage. Une partie de cette dot s'acquitte en cauris dont la quantité varie selon les régions, selon les ethnies, selon les "clans", en plus des bœufs, des moutons, des chèvres, poules et pintades dans différents cas.

Les Dagara-Lobr perçoivent en première dot, uniquement des cauris, des poules et des pintades. Cette première tranche atteint généralement 12 000 cauris ; chez les Dagara-Wiilé, elle peut atteindre 28 000 cauris, une fille étant en principe dotée comme l'avait été sa mère. A cela s'ajoutent trois cent soixante cauris qui sont offerts aux *kp̄imé*, mânes des ancêtres pour sacraliser le mariage et demander la fécondité de la mariée. Dès lors, seul le mari attiré mérite les faveurs sexuelles. Tout autre imprudent qui touche sciemment ou par inadvertance au sexe d'une femme dotée devra verser une amende (*Pá s̄ān*) pour ré-

parer l'entorse. L'amende peut se chiffrer à 3 000 mille cauris, un bélier, et sept poules chez certains Dagara-Lobr. Les Dian versent 1 000 ou 100 cauris suivant les liens de parenté avec le responsable du délit. Dans toutes les pratiques énumérées, les cauris ont toujours été perçus comme une valeur sûre pouvant servir en toute occasion. Les cauris ont été et demeurent l'unique monnaie traditionnelle du pays lobi. Le terme qui signifie cauri, *libír* en dagara et birifor, est venu à désigner toute monnaie : le franc, la livre, etc. Quiconque détient des cauris, peut négocier sur la place des marchés qui se tiennent tous les six jours, des outils (poteries, houes, arcs, flèches...), des denrées alimentaires (mil, arachides, patates, haricots...), la volaille, du petit ou gros bétail. Il peut boire de la bière de mil, s'acheter des vêtements et participer au jeu de *gbãw*<sup>10</sup>.

L'implantation des cauris et ses implications dans les pratiques quotidiennes lobi ne sont plus à démontrer depuis l'arrivée des colonisateurs français en 1897. Pour plus de cohérence nous reportons l'étude du cauri monnaie dans la troisième partie.

### Introduction de la monnaie européenne

Les Français, venant de Boromo, arrivent dans la région lobi en avril 1897, dans le souci de relier leurs possessions de la Côte-d'Ivoire aux conquêtes du Soudan. Le pays lobi oppose un esprit d'indépendance farouche et oblige les conquérants à se limiter aux démonstrations et aux manœuvres militaires pour pacifier, "apprivoiser" les autochtones. La politique de la violence alterne avec celle du paternalisme ; "l'apprivoisement" s'avéra être une œuvre de longue haleine. On songe néanmoins aux profits qu'il faut tirer de cette nouvelle conquête, un territoire réputé riche.

Au prix de multiples efforts, l'administration coloniale à coup de cravaches, de fouets et d'amendes, réussit à ouvrir des voies de communication reliant Diébougou, Bobo-Dioulasso, Gaoua, Léo, Boromo, les frontières de la Côte-d'Ivoire et de la Gold-Coast. Une sécurité nouvelle s'instaura et un certain nombre de Dioula sillonnèrent la contrée pour vendre des articles étrangers comme le sel, la kola, la pacotille achetée dans les grands centres, et des outils. Ils se procurèrent en revanche, du bétail, de la volaille, des produits agricoles comme le mil, le riz, etc. Dans les années 1904-1905, un bœuf coûtait 50 francs, les moutons se vendaient à 5 francs, les chèvres 2 ou 3 francs tandis que le poulet pouvait se vendre à 20 ou 30 centimes<sup>11</sup>.

Généralement, pendant la colonisation, le système de l'impôt de capitation exigé en argent liquide, obligeait les territoires conquis à sortir de l'autosuffisance, de leur sphère économique pour s'introduire dans le circuit éco-

10. Un jeu de hasard mais aussi d'adresse dans l'étude des chances de succès de l'antagoniste. Il se pratique avec quatre cauris et fait bien des malheureux qui peuvent perdre jusqu'à leurs greniers de mil ou leurs épouses. (voir H. Labouret, 1931, XXVII 8).

11. J.G. 327. *Arch. Dakar*, mémoire du Lt Greigert de la circ. de Diébougou .

nomique international. Dans le cas particulier des Lobi, pour accélérer le processus d'exploitation, certaines cultures de traite furent imposées. La liane gohine a été cultivée sur ordre dans les circonscriptions de Diébougou et de Nako. Chaque père de famille devait entretenir au minimum trois ruches qui fourniraient de la cire. A cela s'ajoutaient le coton, le riz pour ravitailler les postes et garnisons militaires. Ces cultures introduisent petit à petit la monnaie française. La liane gohine donnait du latex pour 4,50 francs le kilogramme, le coton se vendait à 70 francs le kilogramme. Le mil, le riz et la cire valaient alors 50 centimes le kilogramme. Les paysans restaient très indifférents dans la pratique de ces cultures et acceptaient très mal l'argent issu de la vente.

En février 1909, l'impôt en nature ou en cauris fut prohibé, les paysans devaient échanger leurs cauris contre de la monnaie ou vendre leurs biens pour s'en acquitter. Alors naquit un fléau dont le Burkina Faso ressent encore aujourd'hui les conséquences : pour se procurer les liquidités nécessaires au paiement de l'impôt, les indigènes incapables de vendre des produits ou du bétail, déjà rafflés par les tournées punitives, se tournèrent vers la colonie voisine, la Gold-Coast. Les départs furent nombreux et concernèrent essentiellement les jeunes qui allaient "acheter l'impôt". Les émigrés ramenaient des vêtements mais surtout de l'argent, en monnaie française ou anglaise.

Le début des travaux du chemin de fer Abidjan-Niger et la politique de développement des plantations en Côte-d'Ivoire nécessitaient une main-d'œuvre importante. Après la Première Guerre mondiale, le départ forcé des travailleurs s'accrut et créa une autre source permettant des revenus perçus en argent.

L'administration française, pour s'installer en force et pouvoir "mater" les Lobi, fit appel à des autochtones qui occupèrent diverses fonctions rémunérées. Ce furent les interprètes, les goumiers, les gardes cercles, les chefs de village, les chefs de canton et autres agents politiques. Par exemple un chef de canton touchait 240 francs par an et avait droit à des primes si sa complicité, dénommée dévouement, était patente. Les travailleurs engagés pour sauver la "mère patrie" envoyaient de temps en temps un maigre pécule à la famille.

C'est ainsi que les monnaies étrangères, en l'occurrence française et anglaise, gagnèrent petit à petit le pays lobi. Vers 1910, environ 20 000 francs circulaient dans le "Cercle du Lobi" parmi les fonctionnaires. Les maisons de commerce qu'étaient Rhor, Prevost, Bain et Picquet, Theysere et Isabaut furent des relais d'introduction de la nouvelle monnaie. Ainsi H. Labouret put écrire en 1923 : «Aujourd'hui les pièces d'argent, les jetons et les billets ont cours à peu près partout». Une analyse des rapports du "Cercle du Lobi" peut nous aider à faire la part des choses. En fait la monnaie française circulait très peu dans le milieu

traditionnel ; l'autochtone échangeait exclusivement ses produits sur les marchés régionaux contre des cauris, comme l'indique le rapport politique de 1925. Les commerçantes lobi perdirent très rapidement pied dans l'arithmétique de ces monnaies nouvelles et refusèrent catégoriquement de céder leurs produits contre des pièces ou des billets. La circulaire n°1710 du 25 juillet 1923 du chef de la colonie donna des instructions formelles au sujet des billets et coupures. Les indigènes devaient obligatoirement les accepter sous peine de sanctions disciplinaires. Pourtant le changement escompté fut minime, presque inexistant. La présence des troupes coloniales, la peur des sanctions administratives, la crainte des coupeurs de route ou des pillards renforcèrent la sécurité précaire de la région, facilitant les transactions commerciales. Le pays lobi jusqu'alors hermétiquement fermé s'ouvrit petit à petit. L'importation des cauris crût très vite. Le cauri, monnaie délaissée dans les régions environnantes, devint la monnaie par excellence des Lobi.

L'ensemble des marchés était dominé par les Dioula, commerçants qui introduisent dans les pays de grandes quantités de cauris. Dix tonnes de coquillages furent introduites dans le Cercle de Gaoua durant le mois de septembre 1946. "Les commerçants se procurent le cauri dans les régions où son usage a cessé en tant que monnaie d'échange à des prix absolument très bas et acquièrent ensuite de gros bénéfices sur les marchés lobi"<sup>12</sup>.

Les cauris alors en circulation provenaient d'une importante réserve locale conservée sous terre ; car les Lobi enterraient leurs cauris pour parer aux ruptures de stock. Enterrer des cauris était aussi signe d'aisance sociale et de prestige. Les cauris étaient stockés dans des greniers, des jarres ou dans de grosses poteries. Une partie des coquillages provenait des acheteurs venus des circonscriptions de Bobo, de Houndé, surtout de Diébougou, de Léo, de Boromo, de Ouahabou au moment de la soudure, pour acheter des produits vivriers, du mil, du riz etc. Une enquête menée par l'administrateur Louis Ferreol en juillet 1923 indiquait les prix suivants : 2,5 kg de mil ou de riz paddy valaient 200 à 250 cauris c'est-à-dire 25 ou 30 centimes.

La monnaie introduite par la "civilisation" n'inspirait pas confiance, surtout à cause de l'agiotage qui s'était établi. Lorsque l'administration française, renonçant à la déplorable pratique de saisir des troupeaux pour faire rentrer l'impôt, exigea des versements en numéraire, la valeur du franc ne cessa jamais de varier suivant les périodes de l'année.

"L'industrie des changeurs était devenue florissante dans cette zone frontalière". Selon H. Labouret, une bourse régulière se tenait sur les marchés de Dapola et de Nandol, tous deux voisins de la Volta Noire. Les commerçants dioula et mandingues habitant Lawra, Wa et Bolè, vendaient des devises contre des cauris en janvier-février au moment du

12. Rap. Police et sûreté, 21 oct. 1946, Bobo-Dioulasso.

paiement de l'impôt. "Les paysans coincés, achetaient les devises à n'importe quel prix pour se débarrasser des gardes de cercle et des chefs de village". Puis à la période favorable les changeurs rachetaient des billets à bas prix avec les coquillages qu'ils avaient acquis à très bon marché quelques semaines auparavant (H. Labouret, 1931 : 363). D'après le rapport n°21 du 13 septembre 1923, les habitants des régions limitrophes : Léo, Fitegue, Kayo et même certains Lobi de Memer, Koper, Ouassa se rendaient avec des cauris sur les marchés voisins de Hamele (Gold-Coast) et les échangeaient contre de l'argent au taux de 2000 cauris pour 5 francs alors que dans le cercle de Gaoua, le taux du jour était de 4000. Ils réalisaient ainsi un bénéfice de cent pour cent.

Analysons le cours évolutif des cauris. En 1888, Binger, traversant des contrées voisines du pays lobi notait l'achat d'articles payés en cauris ; 1000 cauris valaient alors 2 francs. Après l'occupation européenne, le change baissa et se maintint dans le "Cercle du Lobi" aux environs de 800 cauris pour 1 franc. On échangeait des billets, des pièces de 500 contre 4000 cauris.

Après l'armistice et durant la période correspondant à la crise de l'économie française, le franc perdit le peu de crédit qui lui était accordé, "les indigènes considèrent jetons et coupures comme sans valeur et s'en servent uniquement pour acquitter l'impôt et les amendes". Le cours des cauris s'aligna approximativement sur celui de la livre sterling. Le billet de 5 francs vendu à 1000 ou 1200 cauris en 1918 descendit à 500 ou 600 cauris. L'inflation s'accrut et en 1942 l'administrateur Santoni écrivait : «Les transactions se font entièrement en cauris, il est pratiquement impossible d'acheter avec des billets français»<sup>13</sup>. En 1946 le chef de la police et de la sécurité de Bobo-Dioulasso renchérit : «Le grand problème posé dans le Cercle de Gaoua est le trafic du cauri. Employé comme moyen d'échange par les autochtones, il a remplacé pratiquement la monnaie légale sur les marchés, il est impossible de s'acheter quoi que ce soit sans le cauri»<sup>14</sup>.

Les populations mirent à nu la machination dont elles furent l'objet dans les débuts de la colonisation et modifièrent leur stratégie en jouant très habilement de la spéculation sur les cauris. Bien sûr les fonctionnaires furent les premières victimes. Ils furent obligés d'échanger une partie de leur argent à des taux dérisoires contre des cauris pour s'approvisionner en denrées alimentaires indispensables. Le taux du cauri varia encore suivant les périodes de l'année. Il s'abaissait lors de la rentrée de l'impôt (janvier-février) à 500 cauris pour 5 francs. Durant les dix autres mois de l'année, le taux était à 50 ou 60 cauris pour la même somme. Dans la région de Gaoua, les pluies facilitaient l'orpaillage, ce qui fit monter encore le cours du cauri jusqu'à 25 ou 30 pour 5 francs. Les orpailleuses n'acceptaient comme mode

13. Tournée du 16 au 22 Juin 1942, archives du CNRST.

14. Rapport police et sûreté n°11717 P.S. transmis au gouverneur de la Côte-d'Ivoire par A. Mehr chef de la police 1946, Archives du CNRST.

de paiement que les cauris. Les prix devinrent impossibles pour les salariés. Les fonctionnaires de Gaoua, dans une pétition adressée à l'administrateur commandant le cercle, se plaignirent de cet état de choses et demandèrent que Gaoua fut placé en deuxième zone et qu'une partie de leur solde fut payée en cauris<sup>15</sup>.

Malgré les menaces de l'administration, "les cauris continuent à constituer la principale monnaie d'échange entre indigènes et il sera bien difficile de mettre fin à cette pratique" pouvait-on lire dans un rapport daté de 1925. L'argent français, pièces et billets, avait complètement disparu. Il était impossible même aux détenteurs de billets de se procurer des cauris, écrit l'administrateur Santoni. Cette situation n'avait que trop duré et l'administration coloniale imposa des mesures draconiennes pour en finir.

### Les sanctions contre les cauris

Dès les années 1920, la suppression totale des coquillages monnaie avait été envisagée mais Louis Fortuné Ferreol, alors commandant la circonscription de Diébougou, avait objecté : «La question de la suppression du cauri est difficile à résoudre. Les mœurs, la coutume de l'indigène sont les principaux obstacles et je ne puis dire que je préconise un moyen quelconque pour ralentir ou supprimer la circulation de ce coquillage monnaie»<sup>16</sup>.

Les indigènes qui refusaient d'accepter l'argent français dans les marchés furent sanctionnés par une amende de 20 ou 100 francs ou purgeaient quinze jours de prison, telles ces femmes du village de Loto. L'administrateur Leroy «ne voit d'autre remède à cette situation (les cauris) contre laquelle les sanctions ne peuvent rien et favorisent au contraire le marché noir que la mise en circulation d'une nouvelle monnaie de bronze ou autre métal»<sup>17</sup>. Un autre administrateur proposa une méthode plus radicale : «Porter l'impôt de capitation à 5 francs par tête payable, 3 francs en argent et 2 francs en cauris au taux bambara c'est-à-dire 800 cauris pour 1 franc et brûler alors les cauris pour faire de la chaux ; au bout de quatre à cinq ans, le cauri disparaîtra». Ces mesures furent appliquées dans les cercles de Gaoua et de Léo.

La vigilance des agents coloniaux dans l'application de l'une ou l'autre des solutions préconisées n'enraya aucunement le problème. Les cauris furent brûlés en grande partie dans les chefs-lieux de cercle comme Gaoua. Pourtant en 1975/76, date de nos enquêtes, les coquillages monnaie existaient en pays lobi et avaient un cours légal. La pièce de 5 FCFA valait 20 cauris depuis 1959. Sur la place du marché le prix de base était l'unité de 5 cauris. C'est peut-être pour cela que la vie coûtait moins cher dans la région lobi. Les arachides, le tabac à chiquer, les patates, les

15. id.

16. Rap. Politique, Diébougou 1925 CNRST.

17. Rap. de tournée 30 mai au 7 juin 1948, Arch. CNRST.

gallettes, le beurre de karité, le soumbala, le piment etc. se vendaient par petits tas pour 5 cauris. Si vous achetiez au marché une épingle ou une aiguille à coudre et que vous tendiez une pièce de 25 FCFA, le colporteur ou le vendeur vous restituait une monnaie de 20 FCFA, plus 10 cauris, mais jamais les centimes comme dans le reste du Burkina Faso.

Un Lobi ou encore plus une femme lobi (en effet c'est généralement elle qui vend) acceptera rarement d'utiliser les sacs ou une tine pour la vente de son mil, riz, haricot, maïs etc. Elle use de préférence d'unealebasse d'une valeur de 20 ou de 100 cauris qu'elle remplira autant de fois que voudra le client, même si ce dernier doit patienter une heure pour faire remplir son sac de 100 Kgs.

La bière de mil se vendait au moment de l'enquête par calebasse de 5 FCFA ou 20 cauris et aussi par pot de 200 cauris ou 50 FCFA suivant les régions. Un poulet coûtait 600 à 1000 cauris (150 à 250 FCFA), la chèvre 12 000 à 15 000 cauris (3.000 à 3.750 FCFA), la vache dans les 8000 FCFA ou 32 000 cauris. L'emploi des cauris rendait la vie donc bien moins chère et avec 100 FCFA en poche, un jeune se sentait à l'aise sur la place du marché, il pouvait

Fig. : Évolution des cours du cauri lobi

en 1888	5 francs valent	2.500 cauris
1900-1918	" " "	4.000 "
1919 en octobre	" " "	600 "
" en novembre	" " "	800 "
" en janvier-fév.	" " "	2.000 "
1920	" " "	4.000 "
1922	" " "	1.500 "
1923 en Haute-Volta	" " "	4.000 "
" en Gold-Coast	" " "	2.000 "
1925	un écu de 5 francs vaut	1.500 cauris
	un billet de 5 francs vaut	700 à 1.000 cauris
1937	5 francs valent	1.000 à 1.200 cauris
1938	" " "	500 à 600 "
1939 en pays lobi	" " "	600 cauris
" en pays bobo	" " "	1.000 cauris
1942	" " "	500 cauris
"	selon la période	ou 50 à 60 cauris
"	" " "	ou 25 à 30 cauris
1960	" " "	20 cauris
1970	" " "	20 cauris
1977 en pays lobi	" " "	20 cauris
à Ouagadougou	" " "	3 cauris
1990 en pays lobi	5 francs CFA valent	5 cauris ou 20 cauris
à Ouagadougou	5 francs CFA valent	1 cauri

\* En pays dagara 5 FCFA valent 20 cauris uniquement aux funérailles et au cours de certaines cérémonies rituelles (Bágr) ; 5 FCFA valent 5 cauris dans les autres cas.

manger de la viande de bœuf, boire de la bière de mil, en compagnie, pour peut-être 10 FCFA.

Sans oser dire que le cauri est une monnaie plus sûre que le franc CFA, il n'en demeure pas moins qu'aux yeux des Lobi, c'est une monnaie stable par rapport au franc CFA qui, en moins de cinquante ans a perdu deux cents fois de sa valeur. Cependant quelles sont les chances de survie de la monnaie-coquillage dans la conjoncture actuelle ?

Lors de nos enquêtes, nous avons pu constater que la circulation des coquillages se réduisait, bien que cette monnaie gardait toujours ses valeurs fiduciaire, sa rareté émanant de plusieurs causes, déjà explicitées.

Ce ne serait nullement une prophétie d'affirmer que, dans une dizaine d'années, les Lobi seront amenés à reconsidérer certaines pratiques ancestrales, la rareté du coquillage monnaie devenant critique.

*Page de droite : Compagnie  
Française de l'Afrique occiden-  
tale (Gaoua)  
Cl. J. Suyeux 1955*

